



CONDUCTEUR(TRICE) CERTIFIÉ(E) EN DÉMÉNAGEMENT SUR VÉHICULES PORTEURS*

LE MÉTIER

Le conducteur/la conductrice certifié(e) en déménagement conduit le véhicule de déménagement et assure des opérations d'emballage/déballage, de montage/démontage, de chargement/déchargement de mobilier, manuellement et à l'aide de chariot élévateur et/ou monte-meubles, pour le compte des particuliers, des administrations et des entreprises.

En permanence en relation avec la clientèle, il ou elle possède le sens du contact et des responsabilités et exerce son activité avec un souci de respect des règles de sécurité, au sein d'une équipe.

* Incluant un Titre Professionnel du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (cncp.gouv.fr)

SECTEUR
Transport

NIVEAU
Avant BAC

FILIÈRE
Professionnalisation

CONDUCTEUR(TRICE) CERTIFIÉ(E) EN DÉMÉNAGEMENT SUR VÉHICULES PORTEURS

CF CP 12



► PUBLICS CONCERNÉS

- Jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi de tous âges
- Personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH,...) ou ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI)
- Salariés d'entreprises (dans le cadre d'une période de professionnalisation)

► CONDITIONS D'ADMISSION

- Titulaire du permis B
- Être apte médicalement à la conduite de véhicules lourds avant le début de la formation

► VALIDATION

- Titre professionnel de conducteur routier "marchandises sur porteur" qui donne par équivalence le permis de conduire C + FIMO. Au vu de ce titre professionnel, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification Conducteur.
- CACES® Cariste catégorie 3.
- Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses : Certificat ADR – Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

LES + POUR LES ENTREPRISES

Avantages financiers pour les contrats de professionnalisation (selon les publics concernés)

- Participation financière de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) Transports et Services, déterminée sur la base de forfaits horaires.
- Exonération des cotisations patronales applicables pour les personnes âgées de 45 ans et plus et allègement des cotisations patronales applicables pour les personnes âgées de moins de 45 ans.
- Aides financières possibles pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

Avantages pratiques

- Votre centre AFTRAL se charge des démarches administratives.

DES AVANTAGES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Un salaire pendant toute la période du contrat.
- Un contrat associant formation théorique et travail professionnel.
- Un rythme qui favorise une insertion rapide au sein de l'entreprise.

Avec AFTRAL, organisme de formation créé par les professionnels du Transport et de la Logistique, 100 centres de formation en France, et fort de ses relations avec la profession, vous recevrez la formation professionnelle la plus adaptée aux besoins des entreprises.

► OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 t de PTAC, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.
- Être autorisé à transporter, en national et en international, les produits référencés dangereux, conditionnés en colis.
- Maîtriser les aspects techniques, réglementaires et administratifs du transport de déménagement.
- Maîtriser la conduite des chariots élévateurs.
- Maîtriser les aspects techniques et sécurité de l'utilisation d'un monte-meubles.

► PROGRAMME

Le Transport de déménagement

- La sécurité
- La technique : le bricolage des poids lourds / le portage des poids lourds / le marquage triangulaire / le démontage et le remontage / l'emballage de la vaisselle et d'objets fragiles / la protection du mobilier et d'appareils ménagers / le chargement du véhicule
- Les conditions générales

Cariste (conduite sécurité cariste + CACES® catégorie 3)

- Réaliser les opérations de prise de poste
- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée
- Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité

Plus d'informations ? Contactez-nous !

Votre centre AFTRAL

- Effectuer les opérations de maintenance de 1^{er} niveau
- Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées

Utilisation du monte-meubles

- Préparation, vérification des matériels, accessoires et documents
- Attelage et traction du monte-meubles en respectant les règles et consignes de sécurité
- Mise en place et désinstallation du monte-meubles
- Organisation du déménagement
- Chargement de la nacelle

Rôle commercial du déménageur

- Notions de base et exercices pratiques

Utilisation rationnelle des moyens modernes de communication

- Radiotéléphones et réseaux, sécurité et utilisation, coût d'utilisation, être efficace

Titre Professionnel Conducteur routier "marchandises sur porteur"

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après un transport routier de marchandises.
- Conduire et manœuvrer un porteur de plus de 3,5 t de PTAC et acheminer des marchandises.
- Prendre en charge et livrer la marchandise.
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.
- Déceler et décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

Programme "Formation initiale de base"

Matières Dangereuses

- Prévenir les risques associés aux produits chimiques et aux gaz, les documents obligatoires, les exemptions relatives aux transports, les différents types d'emballage, les règles de signalisation et de placardage des véhicules, les règles de chargement, calage, arrimage des matières conditionnées, les équipements du véhicule, prévention des matières dangereuses transportées, la sécurité durant le transport, les risques liés au feu, la sécurité des tiers et de l'environnement en situation d'incident/accident, les obligations des différents intervenants.

► DURÉE DE LA FORMATION

- 671 heures (horaire variable selon l'OPCA Transports et Services financeur)

SIÈGE SOCIAL : 46 AVENUE DE VILLIERS
75847 PARIS CEDEX 17
TÉL. 01 42 12 50 50 - FAX 01 42 12 50 10
WWW.AFTRAL.COM